

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 novembre 2023

Point 13 de l'ordre du jour

Formations spécialisées

Tarification 2024-2025

Délibération n°23-11-45

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, considérant l'arrêté du 25 avril 2013 modifié relatif au montant des droits de scolarité à l'École nationale des ponts et chaussées notamment son article 6, après en avoir délibéré, fixe conformément à l'annexe 1 la tarification des formations spécialisées pour l'année académique 2024-2025.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 30 novembre 2023.

Le Président du Conseil d'administration,


BENOÎT DE RUFFRAY

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR :

CONTRE :



ABSTENTIONS :



ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

ANNEXE 1

Formation spécialisées - droits de scolarité 2024-2025

A/ Droits de scolarité des formations spécialisées

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits de scolarité 2024-2025
6° Élèves de formations spécialisées	Mastère spécialisé par la VAE	
	Dossier de pré-candidature	410 €
	Accompagnement (facultatif)	7 000 €
	Jury	10 000 €

Programmes opérant leur rentrée entre mai 2024 et décembre 2024

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits de scolarité 2024-2025
6° Elèves de formations spécialisées	Mastère spécialisé « Aménagement & Maîtrise d'ouvrage Urbaine »	
	Individuel	10 500 €
	Entreprise	12 500 €
	Mastère spécialisé « Génie Civil et écoconception »	
	Individuel	11 000 €
	Entreprise	13 000 €
	Mastère spécialisé « Politiques et Actions publiques pour le Développement Durable »	
	Individuel	12 500 €
	Entreprise	12 500 €
	Mastère spécialisé « Génie civil des grands ouvrages pour l'énergie »	
	Individuel	15 000 €
	Entreprise	16 000 €
	Mastère spécialisé « Systèmes de transports ferroviaires et urbains »	
	Individuel	14 000 €
	Entreprise partenaire	16 000 €
	Entreprise non partenaire	17 000 €
	Mastère spécialisé « BIM - conception intégrée et cycle de vie du bâtiment et des infrastructures »	
	Individuel et TPE	14 000 €
	Entreprise partenaire	15 250 €
	Entreprise non partenaire	17 000 €
	Mastère spécialisé « Digital Building Design »	
	Individuel	13 000 €
	Entreprise	17 000 €
	Mastère spécialisé « Supply Chain Design and Management »	
	Individuel	16 500 €
	Entreprise partenaire	18 500 €
	Entreprise non partenaire	20 500 €

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

	Mastère spécialisé « <i>Infrastructure Project Finance</i> »		
		<i>Individuel</i>	16 000 €
		<i>Entreprise</i>	19 500 €
	Mastère spécialisé « <i>Smart Mobility</i> : transformation numérique des systèmes de mobilité »		
		<i>Individuel</i>	14 700 €
		<i>Entreprise partenaire</i>	15 900 €
		<i>Entreprise non partenaire</i>	17 900 €
	Mastère spécialisé « <i>Management of energy projects</i> »		
		<i>Individuel</i>	13 500 €
		<i>Entreprise partenaire</i>	15 500 €
	<i>Entreprise non partenaire</i>	17 000 €	
	Master of science « <i>Sustainable impact analysis</i> »		
		<i>Individuel</i>	15 000 €
	Mastère Spécialisé « <i>Action Publique Avancée – Maroc</i> »		
		<i>Individuel</i>	12 500 €

Programmes opérant leur rentrée en janvier 2025

Catégorie d'élèves	Formation suivie ou phase de formation suivie	Droits de scolarité 2024-2025
6° Élèves de formations spécialisées	Mastère Spécialisé « <i>Immobilier et Bâtiment Durables</i> »	
	<i>Individuel</i>	17 000 €
	<i>Entreprise partenaire</i>	19 000 €
	<i>Entreprise non partenaire</i>	21 000 €

B/ Tarifs complémentaires des formations spécialisées – année 2024-2025

Formation suivie ou phase de formation suivie	Tarifs
Mastère spécialisé « <i>Aménagement & Maîtrise d'ouvrage Urbaine</i> »	
<i>Mission professionnelle</i>	25 000 €
Mastère spécialisé « <i>Politiques et Actions publiques pour le Développement Durable</i> »	(1)
<i>Mission professionnelle</i>	
pour les organismes à but lucratif	6 000 €
pour les organismes à but non lucratif	4 000 €
<i>Groupe d'analyse d'action publique</i>	
pour les organismes à but lucratif	6 000 €
pour les organismes à but non lucratif	4 000 €

(1) Dans le cas des missions professionnelles, l'organisme d'accueil peut déduire du tarif l'indemnité de stage à verser à un participant au programme n'ayant pas la qualité de fonctionnaire.

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

C/ Frais de dossier des formations spécialisées – recrutements pour l'année 2024-2025

Type de formation	Frais (<i>maximum</i>)
Mastère spécialisé®	100 €
Msc - <i>Master of science</i>	100 €